VILLE DE SOREL-TRACY

Séance extraordinaire du 8 juin 2020
tenue à huis clos

Province de Québec
Circonscription de Richelieu
Ville de Sorel-Tracy

Renonciation à l'avis de convocation d'une séance extraordinaire

Suivant l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), les soussignés, membres du conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy, renoncent à l'avis de convocation requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, et ce, dans le but de tenir une séance extraordinaire le lundi 8 juin 2020 à 20 h, à huis clos, à la salle du conseil située à l'hôtel de ville, au 71, rue Charlotte, à Sorel-Tracy.

Et nous avons signé, à Sorel-Tracy, ce 8 juin 2020

_____
M. Serge Péloquin, maire

_____
M. Olivier Picard, conseiller du district n° 1 – Bourgchemin,

_____
Mme Sylvie Labelle, conseillère du district n° 2 – Richelieu,

_____
M. Martin Lajeunesse, conseiller du district n° 3 - Saint-Laurent,

_____
M. Jocelyn Mondou, conseiller du district n° 4 - Vieux-Sorel,

_____
M. Alain Maher, conseiller du district n° 5 - Du Faubourg,

_____
M. Benoît Guèvremont, conseiller du district n° 6 - Des Gouverneurs,

_____
M. Patrick Péloquin, conseiller du district n° 7 - Des Patriotes,

_____
Mme Dominique Ouellet, conseillère du district n° 8 - Pierre-De Saurel.

Le directeur général, Me Karl Sacha Langlois, et le directeur du Service juridique et greffier, M. René Chevalier, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

Après avoir constaté l'avis et les délais de convocation ainsi que le quorum, le maire déclare la présente séance régulièrement constituée.

2020-06-304 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Maher, appuyé par M. Benoît Guèvremont, que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-06-305

Avis de motion pour l'adoption du Règlement no 2468 « Concernant une modification du Règlement no 2284 « Concernant la tarification de certains biens, services et activités » afin d'ajouter un tarif relatif au camp de jour de dépannage COVID-19 »

CONSIDÉRANT la présentation préalablement faite en ce jour par le directeur du Service des loisirs relativement à une modification de la tarification applicable au camp de jour en 2020 dû à la COVID-19,

Mme Dominique Ouellet dépose le projet de Règlement no 2468 « Concernant une modification du Règlement no 2284 « Concernant la tarification de certains biens, services et activités » afin d'ajouter un tarif relatif au camp de jour de dépannage COVID-19 » et donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance de ce conseil.

Période de questions

Aucune personne n'assiste à cette séance outre les membres du conseil, le directeur général et le directeur du Service juridique et greffier vu la tenue de cette séance à huis clos.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Guèvremont, appuyé par M. Alain Maher, que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

René Chevalier, greffier

Serge Péloquin, maire